

PERSONNELS DU PREMIER DEGRÉ DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Références :

Circulaire ministérielle n° 2002-168 du 2 août 2002 publiée au BOEN n° 31 du 29 août 2002

Circulaire ministérielle n°2017-050 du 15 mars 2017 relative à l'amélioration du dispositif de remplacement

Circulaire départementale du 24 janvier 2020 relative aux autorisations d'absence hors motifs syndicaux

À adresser à l'IEN de la circonscription par courrier ou messagerie électronique professionnelle (nom.prenom@ac-grenoble.fr), au moins 8 jours avant l'absence sollicitée, sauf cas de force majeure, l'IEN transmettra le cas échéant à l'IA-DASEN (3 jours pour motif syndical).

DEMANDEUR

Nom :		Commune :	
Prénom :		Tél. école:	
Classe :		Nombre d'élèves de la classe :	
Fonction :		Circonscription :	

AUTORISATION D'ABSENCE SOLLICITÉE

Durée : du :		au :		Soit un total de :		jour(s)
Motif d'absence (joindre pièce justificative)	<input type="checkbox"/>	Garde d'enfants (-16 ans)	<input type="checkbox"/>	Raison syndicale	<input type="checkbox"/>	Mandat électif
○ Autre motif :						
Lieu (et horaires éventuels) à préciser en cas de déplacement hors département :						
Rappel :	<ul style="list-style-type: none"> • Une autorisation d'absence accordée sans traitement entraîne une retenue sur salaire d'1/30ème indivisible, même en cas d'absence d'1/2 journée et a des conséquences sur l'AGS. • Les pièces justificatives doivent être transmises dans les 48 heures suivant l'absence ; à défaut, une retenue d'1/30ème sera effectuée même en cas d'accord préalable de l'autorisation d'absence avec traitement. 					
Fait à :		le,		Signature du demandeur		
				(NOM et Prénom si envoi dématérialisé)		

CADRE RÉSERVÉ À L'IEN

<input type="checkbox"/>	Autorisation accordée	<input type="checkbox"/>	Autorisation refusée	
Avis : (uniquement pour les autorisations d'absences transmises à l'IA-DASEN, soit d'un jour ou plus dans le département ou d'une demi-journée ou plus hors 07)				
<input type="checkbox"/>	Sans traitement	<input type="checkbox"/>	Avec traitement	
Observations éventuelles, notamment sur les modalités du remplacement ou pour étayer l'avis portant sur le maintien ou le retrait du traitement :				
Fait à :		le,		Signature de l'IEN de circonscription

CADRE RÉSERVÉ À L'IA-DASEN (INSTRUIT PAR LE PÔLE 1D)

Uniquement pour les demandes d'un jour ou plus dans le département, le cas échéant, ou les autorisations d'absences hors Ardèche à partir d'une demi-journée.	
Accordée	<input type="checkbox"/> Avec traitement <input type="checkbox"/> Sans Traitement
Refusée	<input type="checkbox"/>
Fait à :	
	L'IA DASEN de l'Ardèche